

EXPOSANT

Nom (raison sociale) de l'Exposant
 Adresse
 Téléphone..... Mob Fax
 E-mail Site Web
 R-C N° M-F N° A-IMP N°
 Votre Secteur d'activité :

RÉSERVATION DE STAND

☐ **ESPACE ÉQUIPÉ** (à partir de 12m²) **16500 DA x m² =** *Prix HT*
 Cloisons de séparation / Moquette / 1 table + 3 chaises + 1 corbeille / 1 Bandeau de signalisation / 1 rail de 3 spots / 1 prise électrique
 * A partir de 21 m² : 1 table + 3 chaises + 1 rail de 3 spots (en plus)

☐ **ESPACE NU** (à partir de 18m²) **13500 DA x m² =** *Prix HT*
 Espace mis à disposition uniquement (Sans séparation, sans moquette, sans spots, sans électricité) Votre décorateur sera chargé d'aménager cet espace.

SUPPLÉMENTS POUR FAÇADE: (Pour Surface inférieure à 48m²) « Selon la Disponibilité »

☐ 2 Façades sur 2 allées (20000 DA) ☐ 3 Façades sur 3 allées (40000 DA) ☐ Ilot (min. 36 m²) (60000 DA) *Prix HT*

DROIT D'INSCRIPTIONS (OBLIGATOIRE)

Frais d'enregistrement et d'administration **OBLIGATOIRE** **10000 DA** *Prix HT*

PUBLICITÉ SUR LE CATALOGUE OFFICIEL

☐ **Page complète** 47000 DA x.... page(s) *Prix HT*
☐ **Demi-Page** 27000 DA
☐ **¼ Page** 16000 DA

MONTANT H.T **+ T.V.A 19 %**

COÛT TOTAL (TOUTES TAXES COMPRISES) T.T.C

PROCEDURE DE REGLEMENT & ECHEANCIER

50% à la commande. Solde; 60 jours avant l'ouverture du salon. Aucun stand ne pourra être livré sans règlement de la somme due.

COORDONNEES BANCAIRES : A l'ordre de: « SARL CGCOM EVENT »

BANQUE	IBAN	SWIFT
SGA, Bir El Djir, Oran -Algérie	DZ58 0002 1001 1011 3003 0776 83	SOGEDZAL

NOTE:

Pour plus d'articles relatifs à l'exposition (Mobiliers, accessoires ...) ; une fiche annexe sera mise à votre disposition à la demande de l'exposant.

Ce document est un contrat engageant la responsabilité du signataire. Nous confirmons notre participation à cet événement et confirmons avoir accepté les «Règles & Réglementations». La signature de ce contrat impliquera l'acceptation du participant à payer l'ensemble des charges dues à CGCOM EVENT et le règlement des factures y afférentes. Le participant reconnaît à l'avance que CGCOM EVENT, ayant engagé des dépenses liées à sa demande contractuelle, et reste redevable de la totalité des montants du présent bon de commande et qui resteront impayés. S'il s'agit de Co-exposant et qu'il a été mentionné sur la demande de location stand partagé.

CACHET ET SIGNATURE AUTORISÉE : _____ NOM / Prénom : _____ Date : _____



A retourner à: SARL CGCOM EVENT

Tel / Fax: +213 41 745 563

Mob: +213.560.188.626/ +213.560.187.651

E-mail: commercial@textyle-expo.com

1- Les exposants (ci après, déjà considérés comme demandeurs) doivent se conformer aux conditions, réglementations citées désormais dans ce contrat et tout changement doit être fait par écrit et signé par un responsable dûment habilité de CGCOM EVENT, l'organisateur CGCOM EVENT ayant le plein pouvoir d'interpréter et établir ou modifier ces règles, sachant que cette modification ou ajout ne peut pas opérer dans le sens de réduire les droits réservés à l'exposant / déposant sous ce contrat/ demande de location.

2- Aucun exposant n'a le droit d'exposer sauf s'il a payé avant l'exposition tous les frais convenus cités dans le Bon de Commande.

3- Les exposants sont tenus de se conformer aux règlements intérieurs du lieu d'exposition, ainsi qu'à toutes les règles du contrat et la réglementation algérienne.

4- Les droits de l'exposant ne peuvent être attribués à nulle autre société / ou personne, et aucun exposant ne peut attribuer son espace ou en sous louer l'ensemble ou une partie.

5- L'exposant ne peut ni faire obstacle à la vue de l'exposant voisin ni opérer d'une manière non objective envers les autres exposants. Tout l'éclairage dans l'exposition doit être arrangé et doit fonctionner de manière non gênante pour les exposants voisins. Phonographes, radios ou autres dérivés de sons, opérant d'une manière offensive sont interdits.

6- toutes les démarches promotionnelles inhabituelles doivent être approuvées à l'avance par l'organisateur.

7- Les horaires d'ouverture sont contrôlés et spécifiés par l'organisateur. L'entrée dédiée aux professionnels sera autorisée par des tickets ou badges non transférables, ou par le biais de leurs enregistrements à l'entrée de l'exposition.

8- Aucun exposant n'est autorisé à arrêter son exposition sur son stand avant la fin officielle de cette dernière, et l'exposant doit avoir un représentant agréé présent dans l'exposition pendant la période d'exposition et durant l'installation et le démontage de son exposition.

10- L'éditeur du catalogue et l'organisateur CGCOM EVENT ne sont pas responsables de toute erreur ou omission sur la conception (BAT validé) réalisée et transmise par le publicitaire ou l'exposant.

11- Les emplacements finaux des stands d'exposition et le plan final seront validés et délibérés 30 jours avant la date d'exposition.

18- l'exposant reconnaît que ce document constitue le contrat entier qui lie par ses règles et réglementations les parties contractantes et aucun changement ou modification orale n'est permise.

12- la signature du bon de commande vaut exécution du règlement de la totalité des montants de ce dernier à CGCOM EVENT. Le contrat ne pourra pas être annulé par l'exposant à partir de ce moment. L'engagement de l'exposant à payer la totalité des frais dus dans les délais contractuels reste impératif. De plus le demandeur reconnaît à l'avance que CGCOM EVENT ne remboursera aucun des frais déjà payés par l'exposant.

20- la vente est strictement interdite au sein du centre de l'exposition

9- Le comité d'exposition, sponsors, CGCOM EVENT, leurs employés ou leurs agents, ne sont responsables d'aucune perte, vol ou dommage causés par un incendie ou accident de quelque nature à toute personne ou article soumis à exposition. Des gardiens auront le devoir de veiller jour et nuit, mais l'organisateur, tout en en prenant les précautions nécessaires contre les pertes, indique expressément ci dessus qu'il n'est pas responsable et ne garantit aucun des dommages. Les exposants sont tenus d'assurer adéquatement leurs produits, les autres équipements pour lesquels ils sont responsables ainsi que leurs effets personnels.

13- L'organisateur CGCOM EVENT, les sponsors, ainsi que leurs agents ou employés, ne sont pas responsables des pertes, dommages ou retard résultant de certaines forces majeurs qui peuvent rendre impossible ou empêcher l'organisateur de tenir l'exposition ou conférence à la date et à la place prévue, et d'une façon générale CGCOM EVENT se réserve le droit à tout moment de changer la date d'exposition par une autre date. En outre, CGCOM EVENT ne sera responsable des conflits ou malentendus survenant avec le pays hôte et pouvant affecter les exposants, agents ou autres organes concernant un des aspects de l'exposition. Le dit exposant reconnaît que CGCOM EVENT a encouru des engagements. Aussi, il doit renoncer à toute réclamation pour dommages ou compensations. Les sommes payées à CGCOM EVENT en relation avec l'exposition resteront les comptes de CGCOM EVENT, afin de planifier et réorganiser l'exposition pour une date ultérieure.

14- L'organisateur CGCOM EVENT n'est pas responsable d'assister l'exposant pour l'obtention du passeport et visa, pour l'entrée en Algérie. Nonobstant, des directives sont signifiées par les ambassades à leurs services pour faciliter les formalités de visa et d'accès aux étrangers. Le fait que l'exposant ne réussisse pas à obtenir ces documents de la part des autorités gouvernementales compétentes ne constituera pas une base pour l'annulation de ce contrat et la demande de location. Il est clairement stipulé qu'aucun remboursement ne sera fait. Cependant, l'exposant peut substituer sa place à une autre partie ou compagnie qui répond aux formalités gouvernementales nécessaires à l'entrée au pays où l'exposition aura lieu. Seul l'exposant contractant sera tenu pour responsable d'une telle substitution.

15- L'organisateur, les sponsors et leurs agents ou leurs employés ne sont responsables d'aucune perte, aucun dommage ou retard encourus concernant l'expédition et les frais engagés qui s'y rattachent (transport, manutention et réexpédition) à l'intérieur et à l'extérieur de l'Algérie. L'exposant prendra toutes les dispositions adéquates concernant ses expéditions et en sera seul responsable

16- CGCOM EVENT n'est pas responsable des pertes qui sont due à l'annulation, l'abandon, le report de l'exposition ou de la conférence pour des causes indépendantes de sa volonté. la non responsabilité s'applique aussi pour le cas de la réduction de l'espace ,au cas où une partie de l'exposition est diminuée.

17- L'exposant reconnaît explicitement qu'aucune promesse n'a été faite par CGCOM EVENT, qu'elle soit orale ou écrite (explicite ou implicite) concernant le succès des affaires prévisibles à réaliser lors de l'exposition , ou du but à atteindre par CGCOM EVENT ou n'importe quelle filiale en relation, et que ,ni employés ou autres entités en partenariat avec CGCOM EVENT, n'ont formulé d'assurance et de garanties similaires lors de l'achèvement de l'exposition.

19- Ce contrat sera régi et constitué selon la loi Algérienne. Toute contestation relative à l'application ou à l'interprétation de ce contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal d'Oran (Algérie).